

Séance du 27 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Cambes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUARTERO Bernard, Maire.

Date de convocation : 21/09/2019.

PRESENTS:

Mrs CUARTERO - JULLIEN - DEYMIER - EYRAUD - REDOULEZ -
Mmes ESPUGNE DARSEES - BARRIERE - FOURCADE - LERBET.

ABSENTS :

Mmes DEGOUY - GENESTE - AGUILLON
Mrs DEPLANCHE - MUNOZ

EXCUSE :

Mr CASSE qui donne pouvoir à Mme FOURCADE.

Nomination du Secrétaire de séance : Mme Lerbet

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance précédente. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Sans réponse, le procès-verbal est adopté (10 voix).

Communication du Maire

Mr Le Maire annonce qu'il a reçu la lettre de démission de Mr Stéphane Munoz (2ème adjoint) à titre personnel. Mme La Préfète l'a également reçue.

Marcel Redoulez tient à remercier Mr Munoz pour son engagement pour la commune jusqu'à maintenant. Mr Deymier s'associe à lui.

Ajustements budgétaires

Virements de crédit :

Opération VC Grand Port pour des aménagements supplémentaires visant à éviter le stationnement des véhicules sur les trottoirs non conçus pour supporter leur poids. Il a donc été installé des potelets le long du trottoir pour un montant de 6 573 euros.

Opération 104 : VC de Cocut pour des frais supplémentaires de clôture pour 1 350 euros, de réalisation d'accès pour 4 961,52 euros et pour 2 040 euros de frais d'investigation de recherche de réseaux.

Opération 107 : accès parking PMR. Rampe d'accès dans l'école ainsi que l'ascenseur servant à pallier au changement de niveau (1,3m). La loi impose un ascenseur et non un simple monte charge comme il était prévu, ce qui entraîne un surcoût.

Mr Le Maire propose de baisser les dépenses imprévues de 8 486 euros et au 60628 (autres fournitures) de 2 761 euros et donc d'effectuer un virement en 023 de l'investissement de 11 247 euros.

Mr Le Maire propose de répartir les dépenses de la manière suivante : 11 863 euros sur les emprunts pour l'ascenseur et les potelets du Grand Port. Sur ce qu'il reste de l'opération voirie, on prend 1852 euros en plus de 6500 euros aux dépenses imprévues pour l'opération Cocut pour 8 352. Enfin, on prendra 6000 euros sur l'opération Numérotation (car le budget prévu était au dessus de la prévision) plus 1986 euros aux dépenses imprévues ainsi que 2761 euros sur le fonctionnement pour couvrir les dépenses relatives à l'ouverture de classe (aménagement de l'ancienne salle des TAP et achat de tablettes) qui n'était pas d'actualité lors du vote du budget:7986 euros.

Mr Le Maire soumet sa proposition au vote.

Abstention : 0

Opposition : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Aménagement Cap d'Aulan :

Pour rappel, depuis bientôt deux ans des élus du conseil municipal de Cambes travaillent pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'un espace de loisirs intergénérationnel sur le terrain sis au Cap d'Aulan à côté de la salle Bellevue.

Le projet a évolué au cours des réunions de préparation, à l'occasion d'échanges informels et enfin des présentations préalables lors des Conseils Municipaux des 27 janvier 2019 et mars 2019 notamment.

Il fut attribué par le vote du budget primitif 2019 en investissement la somme de 220 000 euros pour l'opération.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec

l'Atelier paysage de Mme Barsacq pour un montant de 18 480 euros ttc.

Le plan topographique réalisé par

Monsieur Inguéré pour un montant de 1500 euros ttc.

Il reste donc disponible

pour la réalisation des travaux la somme de 200 020 euros ttc.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie vendredi 20 septembre a examiné le rapport d'analyse des offres de l'architecte et a émis un avis favorable à sa recommandation de retenir l'offre la mieux-disante, se trouvant être par ailleurs aussi la moins-disante, proposée par un groupement d'entreprise comprenant avec la société ID Verde, le fournisseur de jeux Sonesdi et celui de toilettes autonomes SANISPHERE pour un montant total de 164.324,87euros

soit 197.189,84 euros TTC.

Il est à noter que l'offre se complète par une proposition d'entretien et de garantie des végétaux pendant la première année avec les premières tontes pour un montant de 3675,13 euros soit 4410,16 euros ttc. Cette dépense apparaît comme nécessaire et indissociable du marché mais devra s'inscrire dans le budget fonctionnement de l'année 2020.

Mr Redoulez prend la parole : il explique que la conception de cet espace fut très intéressante, humainement très riche et que finalement le plus difficile a été de réduire leurs ambitions au budget alloué. Suite aux études préalables avec Mr Brunet, architecte du CAUE et le lycée agricole de Bazas, la finalisation

du projet avec les pièces constitutives du marché public a été confiée au cabinet d'architecture paysagère de Madame Graziella Barsacq.

L'appel d'offre, selon la procédure de Marché à Procédure Adaptée (MAPA) a été envoyé à la publication le 31 juillet 2019 pour réception des offres le 13 septembre au plus tard.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois, a procédé à l'ouverture des plis, les a enregistrés puis les a confiés pour analyse à l'architecte. Pendant la négociation liée au marché il faut souligner la réactivité de tous, municipalité, maîtrise d'œuvre et soumissionnaires pour aboutir à une proposition conforme au cahier des charges et à l'enveloppe budgétaire. L'esprit du projet est donc intact.

Annie-France Fourcade prend la parole : elle propose de confier l'aménagement de cet espace de loisir intergénérationnel au Cap d'Aulan au groupement ID VERDE / SONESDI / SANISPHERE dont font parties les réalisations suivantes :

- une aire de jeu ayant pour thème Le Mascaret avec un sol plastique décoré pour des enfants jusqu'à 6 ans (cabane avec toboggan, barque et un poisson ressort).

- une aire de jeu pour des enfants de 6 à 14 ans dans le même thème avec une gabarre avec mât et voile à grimper plus filet balançoire.

- une sculpture « houle à apprivoiser » ou banc vague ou bain de soleil collectif

- des éléments de fitness (volant barreur, rameur et vélo)

- une table de ping-pong

- une table de damier

- un boulodrome

- des jardinières pour un jardin partagé

- le cheminement par des allées en béton parcourant le site et montant jusqu'à l'EHPAD en pente conforme aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- une aire de pique-nique sous des pins, un banc tronc en pin, accueillera les familles et sera notre clin d'œil à Nicolas Brémontier, qui demeura au domaine dominant la colline face au Cap d'Aulan.

- des bancs et des corbeilles complètent la liste du mobilier urbain.

- enfin une cabine de toilette autonome, c'est à dire sans eau mais à lombricompostage sera installée pour les utilisateurs du site.

L'espace fait l'objet d'une végétalisation très diversifiée. Plus de 50 arbres et plantes vont être plantés, de 25 espèces différentes. Parmi elles, des poiriers et des pruniers pour la création d'un verger, mais aussi une prairie fleurie pour l'embellissement et la biodiversité.

Il était prévu de végétaliser une zone plus grande mais pour des raisons budgétaires il a fallu adapter le projet. Toutefois cela peut être fait ultérieurement.

Mr Le Maire précise que grâce aux efforts consentis par chaque partie, sont garantis dans la proposition d'ID VERDE / SONESDI / SANISPHERE la qualité des prestations retenues et l'engagement sur les délais impartis.

Il rajoute que le conseil municipal est à l'initiative de ce projet et que même s'il n'était pas prévu initialement, grâce aux économies réalisées sur le fonctionnement le projet sera mené à terme et que cela n'empêchera pas l'aménagement de la D121 et ses aménagements de sécurité.

Mme Lerbet demande si les tables auront un accès PMR. Mr Redoulez et Mme Fourcade confirment qu'à chaque table est prévu un accès aux fauteuils roulants.

De même, Mme Lerbet demande si l'espace de loisir sera accessible depuis le parking de la salle Bellevue. Mr le Maire confirme qu'en plus du goudron déjà existant un lien accessible aux PMR sera fait jusqu'au cheminement prévu.

Mr Le Maire donne la parole à Mr Redoulez : Il propose une convention avec le Lycée d'enseignement général et technologique agricole et forestier de Bazas. C'est la deuxième phase, après la phase conception, la phase réalisation pour l'élagage des arbres et la plantation des végétaux. Effectivement, une première convention de partenariat a permis au printemps dernier à des élèves de terminale de la section « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du lycée de Bazas d'intervenir sur un projet professionnel concret : étude de cas avec entretien, sondage et analyse des sols, documentations et visites chez des professionnels pour une restitution commentée d'un document complet proposant un plan avec suggestion de plantations.

Aussi, il est proposé de continuer ce partenariat avec la signature d'une deuxième convention qui confierait à la section des jeunes forestiers du lycée en apprentissage l'élagage des arbres secs en bordure du terrain du Cap d'Aulan afin d'ouvrir un plus large panorama à la vue sur la Garonne. Cette opération était chiffrée à 3 196,80 euros ttc dans l'offre initiale d'ID VERDE. Elle serait réalisée à moindre coût par les élèves du lycée de Bazas. Bien sûr ce ne sera pas gratuit car le lycée aura des frais mais néanmoins d'un coût inférieur.

Marcel Redoulez demande au conseil son approbation pour cette convention de partenariat avec le lycée agricole de Bazas.

Le rendez-vous a lieu le vendredi 4 octobre avec la classe et le professeur pour relever les éléments qui permettront d'établir le devis.

Mr Le Maire soumet la proposition de convention au conseil municipal.

Abstention : 0

Opposition : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Michel Deymier demande quand commencera le chantier.

Marcel Redoulez répond que les travaux pourraient commencer début novembre.

Mr Le Maire remercie Annie-france Fourcade et Marcel Redoulez.

Immeuble de la galerie marchande

Mr Le Maire rappelle les difficultés que nous avons eues à vendre la galerie marchande. Elle est désormais libre de tout occupant. La Mairie a donc relancé les anciens candidats. Mr Dupuy vitrailliste s'est désisté. Il reste 2 candidats.

Le Maire rappelle qu'il a été prévu 170 000 euros de recette au budget.

Mr le Maire lit la première proposition qui est de Mr Batailley habitant à Bordeaux. Il propose 170 000 euros. Son intention est d'aménager le bâtiment en dojo.

Le deuxième candidat est Mr Follain, sellier, qui souhaite faire un atelier d'artisanat plus un point de vente de produits locaux ainsi que 2 appartements et un bureau pour une profession libérale propose 160 000 euros.

Mr Le Maire demande ce que le conseil en pense. Mme Fourcade dit que peut être qu'il y aura trop de véhicules si on accepte la proposition de Mr Batailley. Mr Le Maire explique qu'il a rendez-vous prochainement avec l'Architecte des Bâtiments de France pour le projet de la D121 qui comprend la réorganisation de l'espace autour de l'église et inclue des places de parking.

Après discussion, Mr Le Maire soumet au vote la première proposition (Mr Batailley) qui est adoptée à l'unanimité.

Abstention : 0

Opposition : 0

Convention de délégation de la compétence transport scolaire

Mr Le Maire explique qu'avant, la compétence « transport scolaire » était départementale jusqu'en 2014 où la région a récupéré cette compétence.

Pour la période allant de 2019 à 2023, la commune a choisi de gérer le transport scolaire dans le cadre d'une régie. Le projet de délégation de compétence a été accepté à partir de la rentrée 2019/2020. Mr le Maire soumet cette convention au conseil municipal afin de pouvoir de nouveau bénéficier de la subvention de 3500 euros de la région Nouvelle-Aquitaine.

Opposition : 0

Abstention : 0

La convention est approuvée à l'unanimité.

Rapport sur les prix et la qualité du service eau potable

Le service d'eau potable du syndicat des Portes de l'Entre deux Mers regroupe 8 communes, Baurech, Cambes, Camblanes, Carignan, Cénac, Latresne, Quinsac et Saint Caprais pour une population de 20 172 habitants en régie.

Il a la maîtrise des investissements, la propriété des ouvrages, la responsabilité du fonctionnement et de l'entretien de ceux-ci et la permanence du service.

La ressource est propre au syndicat et est constituée de 7 forages. Les pertes en eau sont de 469 020 m³ et sont à mettre sur le compte de fuite, de l'obsolescence des installations d'anciens syndicats malgré les travaux déjà effectué, ou encore des contrôles des bouches à incendie, nettoyage des réservoirs...

Le bilan 2018 fourni par l'ARS indique que l'eau est de bonne qualité. La moyenne de consommation est à 120 m³/an pour 276,85 euros TTC soit 2,31 euros/m³ TTC.

Assainissement collectif : 6788 abonnés pour 16 678 habitants desservis.

Exploitation en régie depuis le 1 mai 2018. Le réseau comprend 6 stations d'épuration du type boues actives à aération prolongée.

368,81 euros pour 120 m³ (moyenne) soit 3,07 euros/m³ TTC donc 0,53 euros de taxe au m³. Les travaux effectués en 2018 s'élèvent à 1 455 269 euros.

Le syndicat a la maîtrise des investissements, la propriété des ouvrages, la responsabilité du fonctionnement et de l'entretien de ceux-ci et la permanence du service. Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration de Baurech qui devrait disparaître compte tenu de ses problèmes de fonctionnement, de sa localisation dans une zone rouge au PPRI et que la station de Cambes dessert 4 000 habitants alors qu'elle est prévue pour 7000. La station de Camblanes est

à 2 500 équivalent habitants, Quinsac à 2 000, celle de Latresne à 6 000 et celle de Carignan à 3 000 où il y a eu de gros travaux cette année. Les boues résiduelles d'épuration sont revalorisées par filière de compostage ou valorisation agricole.

Le coût d'une consommation moyenne de 120 m³ est de 368,81 euros TTC sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2019 soit 3,07 euros/m³ comme en 2018.

Toutes ces données sont sur www.eauxfrance.fr

Assainissement d'eau non collectif :

Le service est largement excédentaire car a des recettes mais peu de dépenses. C'est le syndicat des Portes de l'Entre Deux Mers qui est un EPCI dont la compétence est le contrôle des installations quand les maisons changent de propriétaires ou que les gens construisent sur le territoire de Baurech, Cambes, Camblanes, Cénac, Latresne, Madirac, Quinsac et Saint Caprais de Bordeaux. Le service est exploité en régie directe et dessert 5 561 habitants.

Suite à des réclamations d'une école, l'eau a été analysée par l'ARS et est parfaitement propre à la consommation sans virus ou autre susceptible d'entraîner une dysenterie.

La séance est levée à 19h25.